

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR VER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Sons générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie. La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

Entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Matricule : 2118 Société : R.A.PT

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : TALLABI AHMED

Date de naissance : 01.01.1969

Adresse : AL ICHOUZAIA - EX - 1000 aff. 500

Tél : 06 92 18 01 74 Total des frais engagés : 7.426,00 Dhs

Cachet du médecin :

Dr HADDOU SOUALEM
Médecine Générale
Expert Assermenté Pres les Tribunaux
32, Av. Union Africaine (Ex. Av. "N")
Cité Djemaa - Casablanca
Tél: 0522 55 22 11 - 06 50 71 00 57 00

Date de consultation : 14/09/2021

Nom et prénom du malade : TALLABI AHMED Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : nv. grippe hemor. bronch.

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le 14/09/2021 Signature de l'adhérent(e) : Le 14/09/2021

Signature de l'adhérent(e) : Le 14/09/2021

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14/09/21	TERAPIE	1	150000	DOUARDOU Médecin Généraliste Expert Assermenté 32, Av. Union Africaine - les Tribunaux Cité Dujmadi - Casablanca Tél: 0523 55 22 11 - Gent: 0671 06 57 04

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE SOUADAT Groupe Wadi El Jadid El Jadida, Casablanca Tél: 05 22 89 09 63 Fax: 0000500246000026	16/09/2011	276,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur HADDOU BOUALEM

MEDECINE GENERALE

Expert Assermenté auprès Des Tribunaux

32, Avenue Union Africaine
(Ex Avenue "N") Cité Djemaâ
Casablanca - Tél.: 05 22 55 22 11
GSM : 06 71 06 57 04

الدكتور حدو بوعلام
الطب العام
خبير محلق لدى المحاكم

32. شارع الوحدة الإفريقيبة
(شارع ن سابقا) - قرية الجماعة
05 22 55 22 11 - الهاتف :
البيضاء - المعمول : 06 71 06 57 04

TA 1415/8,5

Casablanca , le : 14/09/2021

✓ NW, 8,50

M. TALLABI Ahmed

89,00

250 Celebrey 280

50,60

281-74
Prinli B Forj

87,00

247,1

1 Negium

181-71 Korti

49,40

250 Golfray

247,1

T = 276,00

Dr. HADDOU BOUALEM
Médecine Générale
Expert Assermenté Près les Tribunaux
32, Av. Union Africaine (Ex. Av. "N")
Cité Djemaâ Casablanca
Tél: 0522 55 22 11-GSM: 0671 06 57 04

PHARMACE SOUFIANE
Groupe K
EL Oufra - Casablanca
Tél. : 05 22 89 09 63
I.C.E : 000500246000026

189,00

Lot. 1287991 P.P.V:
Exp. 04.2022 89 00

19021305
06/2023
87,00 DHS

PPV
LOT
PER

→ 50,60

49,40